

Département du **CALVADOS**  
Arrondissement de **VIRE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE**

Commune déléguée de *La Graverie*

<b>Dossier n° PC 014 061 21H0008</b>
Date de dépôt : 18/10/2021
Demandeur : <b>Monsieur BALLE Olivier</b> <b>3 Chemin de La Maubandière - La Graverie</b> <b>14350 SOULEUVRE EN BOCAGE</b>
Pour : <b>Création d'un garage et modification de la toiture et des ouvertures de la maison existante</b>
Adresse du terrain : <b>5 La Minotière - La Graverie</b> <b>à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)</b>
Référence cadastrale : <b>317ZH26</b>
Superficie du terrain : <b>18 561,00 m<sup>2</sup></b>

Destinataire : Monsieur Olivier BALLE  
3 Chemin de La Maubandière  
La Graverie  
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

**L.A.R.**

**N/Réf** : PC 14061 21 H0008

**Objet** : Rejet tacite n° H-URB-024-2023 suite à pièces complémentaires non fournies

Monsieur,

Par courrier en date du 4 novembre 2021 notifié le 10 novembre 2021, je vous ai informé que votre demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à La Graverie - SOULEUVRE EN BOCAGE, le 08 juin 2023  
Le Maire délégué de LA GRAVERIE,



**Informations :**

Le terrain est en classement des zones à potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018 (Contours des communes 2016) Zone 3.  
La parcelle est située en zone à risque d'exposition au plomb (Département du Calvados - Habitat construit avant le 01/01/1949).  
Le terrain est situé dans une commune soumise à un risque sismique faible de niveau 2 (Arrêté du 22 octobre 2010).

A titre d'information pour connaître les enjeux environnementaux et les risques de la commune concernant votre terrain qui sont consultables sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>